TROUVER UN LOGEMENT
PAYS DE LA LOIRE

ÉDITION 2021

INFOS-JEUNES.FR

Soutenu par
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
Liberté
Égalité
Fraternité
Label Information Jeunesse
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Région PAYS DE LA LOIRE

Edit de Nantes
Habitat Jeunes

Tu as entre 16 et 30 ans ?
Tu cherches un logement ?

Fais ta demande en résidence Habitat Jeunes, c'est facile !

RDV sur notre site
www.edit-nantes.fr

Clique sur le bouton

Demande logement résidence

Puis laisse toi guider !

Les + :
Pas de frais de dossier
APL dès le 1er mois
Préavis réduit

Des réponses à toutes tes questions pour trouver ton appart !

Contacte ton CLLAJ Nantes - Pays de La Loire !

Passerelle Logement
02 40 69 61 72
passerelle@edit-nantes.fr

Les + :
Des conseillers LOJIC
Passerelle Energie
Passerelle Numérique

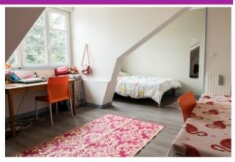

TROUVER UN LOGEMENT

Comment dois-je organiser ma recherche ? Quelles possibilités de logement existent en Pays de la Loire ? Quelles sont les aides auxquelles je peux prétendre pour me permettre de me loger ? Quels sont mes droits et mes devoirs en tant que locataire ? Existe-t-il des bons plans « hébergements » répondant à mes besoins et à mes attentes ? Des trucs et astuces à connaître pour faciliter ma recherche ?

Si vous souhaitez vous installer en région Pays de la Loire dans le cadre de vos études, d'un emploi, d'un stage, d'un job d'été, d'une mission de Service Civique… et que vous cherchez une solution d'hébergement, je vous invite à consulter ce guide régional complet, utile et pratique qui vous accompagnera dans toutes vos démarches et apportera des réponses à vos questions.
Le Centre Régional Information Jeunesse des Pays de la Loire ainsi que tout le réseau des Centres et Points Info Jeunes vous apporteront un accompagnement, des conseils et des renseignements complémentaires à votre recherche et s'attachent également à vous communiquer des réponses de **façon gratuite et anonyme** sur toutes les questions que vous vous posez (emploi, formation, métiers, job d'été, santé, mobilité, loisirs, sports et culture…).
Pour plus de précisions, connectez-vous sur **www.infos-jeunes.fr** rubrique « Se loger » et « Je vis en Pays de la Loire : à quoi ai-je droit ? ». Vous y trouverez aussi les contacts des Centres et Points Info Jeunes ainsi que des actualités et évènements qui viendront enrichir votre recherche.

En vous souhaitant réussites dans vos projets,
Muriel DELANOUE,
Directrice du CRIJ des Pays de la Loire.

Suivez le picto Le+ réseau IJ et repérez au fil des pages tous les services proposés par le réseau Information Jeunesse.

À Nantes et Angers, vos résidences pour étudiants

à proximité des écoles, facultés et transports en commun.

ANGERS - STUDÉA SAINT-SERGE

NANTES - STUDÉA LOQUIDY

- Des appartements individuels, meublés, équipés, connectés
- Un responsable de résidence sur place
- Une connexion internet très haut débit illimitée
- De nombreux services inclus ou à la carte

NANTES - STUDÉA ÎLE BEAULIEU

NANTES - STUDÉA YLÉO

Restons en contact

0 820 830 820 Service 0,09 € / min + prix appel*

*gratuit depuis une box ou un forfait mobile

nexity-studea.com

studéa nexity
La ville à vivre

*voir conditions de l'offre sur nexity-studea.com

NEXITY STUDÉA S.A. – Société Anonyme au capital de 15 450 000 euros. – Siège social : 19 rue de Vienne A 100034 – 75801 PARIS cedex 08 – SIREN : 342 090 834 – R.C.S. Paris – N° T.V.A. intracommunautaire : FR 01342090834 – Carte professionnelle N° CPI 7501 2016 000 005 503 délivrée par la CCI de Paris Île-de-France portant sur les activités de « transactions sur immeubles et fonds de commerce » et « gestion immobilière ». Garanties financières : Compagnie Européenne de Garanties et Cautions 16 rue Hoche, Tour Kupka B – TSA 39999 – 92919 LA DÉFENSE CEDEX

SOMMAIRE

Préparer sa recherche 6

Posez-vous les bonnes questions 6
Faites du repérage 6

Connaître les aides 8

Aides exceptionnelles 8
Les aides de la CAF 8
Dépôt de garantie 10
Caution 10
Mobilité professionnelle 12

Trouver son logement 14

Location dans le privé 14
Logement social (HLM) 15
Partager son logement (colocation…) 16
Habiter en résidence (étudiants, jeunes travailleurs…) 19
Hébergement de courte durée 22

Visiter un logement 24

Premier contact efficace 24
Votre fiche visite 26

Connaître ses droits 28

Tout sur le bail 28
Préavis et congés 29
État des lieux 30
Dépôt de garantie 30
Loyer et charges 31
S'informer/se défendre 32

Emménager – Déménager 34

Check-list des formalités 34

Carnet d'adresses 36

Le réseau Info Jeunes en Pays de la Loire 42

PRÉPARER SA RECHERCHE

Posez-vous les bonnes questions

Définir les critères de votre logement « idéal » vous permettra de gagner du temps et de limiter les erreurs de choix. Avant de commencer votre recherche de logement, faites le point sur vos besoins et vos attentes.

- Quel est votre budget ?
- Que recherchez-vous ? Un logement indépendant, en résidence universitaire, une chambre chez un particulier ?
- Êtes-vous intéressé(e) par la colocation ?
- Souhaitez-vous un logement vide ou meublé ?
- Quel quartier ciblez-vous : centre-ville, périphérie, campus ? proche des commerces ? desservi par les transports en commun ?
- Avez-vous besoin d'une place de parking ?
- Pour combien de temps souhaitez-vous vous installer ?
- Quelle(s) concession(s) êtes-vous prêt(e) à faire (surface, lieu, environnement...) ?

Faites du repérage

En vous aidant de Google maps, renseignez-vous sur la ville dans laquelle vous allez vivre : noms des quartiers, lieu d'études, de formation ou de travail, transports en commun… Vous vous repérerez ainsi plus facilement lorsque vous consulterez des annonces de logement. Dans l'idéal, rendez-vous sur place une journée ou deux.
Train, bus, tram… informez-vous sur les lignes, tarifs et abonnements. Que vous soyez motorisé ou non, il est souvent plus pratique, économique et écologique d'utiliser les transports en commun.
S'organiser avant toute visite permet de ne pas passer à côté d'une opportunité !

CONSEILS

- Créez-vous une check-list pour noter les informations sur chaque logement (voir p.26) ;
- Préparez votre dossier de candidature pour le propriétaire en plusieurs exemplaires ou aidez-vous du site **www.dossierfacile.fr** pour constituer votre dossier de location numérique et l'envoyer au propriétaire (voir p.25)
- Informez-vous sur les prix des loyers : **www.observatoires-des-loyers.org**

ÉVALUEZ VOTRE BUDGET

Ne prenez pas un logement au-dessus de vos moyens. Pour déterminer la somme maximale à consacrer à votre loyer et aux charges, faites vos comptes et n'oubliez rien !

Vos ressources mensuelles		Vos dépenses mensuelles	
> Bourses	€	**Charges du logement**	
> Salaire	€	> Loyer + charges locatives	€
> Allocation Pôle emploi	€	> Assurance habitation	€
> Indemnités service civique…	€	> Factures d'énergie (eau, électricité, gaz)	€
> Prestations CAF (logement, prime d'activité, RSA)	€	> Abonnements téléphone/ Internet	€
> Autres aides au logement (Action Logement, mairie, département, région…)	€	> Taxe d'habitation + contribution à l'audiovisuel public (cf. p. 31)	€
> Autres ressources (aide de la famille, etc.)	€	> Entretien du logement et des équipements (chauffage, robinetterie, etc.)	€
		Autres dépenses	€
		> Coûts études / formation	€
		> Transport (abonnement, carburant)	€
		> Courses (alimentation, hygiène, masques, etc.)	€
		> Habillement	€
		> Sorties, loisirs, vacances	€
		> Divers : santé, crédits en cours, assurance voiture	€
		> Épargne	
		> Frais de garde d'enfants	
Total	€	Total	€

Ressources - dépenses = solde (ce qu'il vous reste à la fin du mois !)

Autres dépenses à prévoir	
> Frais d'agence / de notaire / d'état des lieux	€
> Dépôt de garantie (= 1 mois de loyer sans charges)	€
> Dépenses liées au déménagement	€
> Frais d'équipement (vaisselle, meubles, électroménager, etc.)	€
> Ouverture de compteurs d'eau, d'électricité, de gaz, de ligne téléphonique et connexion internet	€
Total	€

En savoir +

Calculateur de budget simplifié :
www.lafinancepourtous.com/outils/calculateurs/calculateur-de-budget-simple

Aides exceptionnelles

Des aides exceptionnelles ont été débloquées pour venir en aide aux personnes touchées par la crise liée à l'épidémie de Covid-19 (perte d'emploi, chômage partiel, étudiants...). Suivez l'actualité sur les sites de la CAF, d'Action logement, du Crij et du Crous.

Les aides de la CAF

Quel que soit votre statut (étudiant, apprenti, salarié…), si vos revenus sont modestes, la CAF (Caisse d'allocations familiales) peut vous accorder une aide pour payer votre loyer, que vous soyez en logement meublé ou non, en résidence, hôtel, location intergénérationnelle...

Pour en bénéficier, certains critères sont obligatoires : décence du logement (superficie d'au moins 9 m^2, confort minimum, conformité aux normes de sécurité) ; quittance de loyer et bail établis au nom de la personne qui demande l'aide ; absence de lien de parenté direct avec le propriétaire (il ne doit pas être votre parent ou votre grand-parent).

EN COLOCATION

Chaque colocataire peut bénéficier d'une aide au logement et doit faire sa propre demande. La condition ? Tous les noms des colocataires doivent figurer sur le contrat de location ou chacun doit avoir signé un bail à son nom. cf p.16

Estimation du montant

Désormais, votre aide est calculée en « temps réel » : chaque trimestre vous devez renseigner en ligne vos ressources des 12 derniers mois. Estimez-la en fonction de votre situation familiale, de votre logement, de vos revenus et de votre lieu de résidence : **www.caf.fr**

Le site de la CAF est le seul habilité à estimer le montant de votre aide.

MOINS DE 21 ANS ?

Si vous avez moins de 21 ans et que vous demandez une aide au logement, vos parents ne pourront pas continuer à percevoir les prestations familiales pour vous. Étudiez bien la question avec eux.

Demande en ligne

Sur le site de la CAF, la demande d'aide prend 15 à 20 minutes. Préparez les documents suivants :

- votre contrat de location (bail) ;
- vos revenus ;
- votre RIB ;
- le cas échéant, le numéro d'allocataire de vos parents avec leur CAF d'appartenance ;
- les coordonnées du propriétaire, le numéro de Siret si votre bailleur est une société ;
- le montant du loyer et des charges.

Indiquez une adresse mail que vous consultez souvent.

AIDES À LA MOBILITÉ DU CROUS

- 500 € pour les futurs étudiants déjà boursiers s'inscrivant, via Parcoursup, dans une formation hors de leur académie de résidence.
- 1 000 € pour les étudiants boursiers titulaires d'une licence et débutant un master dans une autre région académique.

Demande en ligne sur :
www.messervices.etudiant.gouv.fr

Versement de l'aide

Dès l'arrivée dans la location, faites votre demande d'aide sur le site de la CAF. Sachez que dans le logement privé, aucune aide n'est versée le premier mois d'entrée dans les lieux. Lorsque toutes les conditions sont remplies, le premier paiement est généralement effectué 2 mois après la demande. Le 5 de chaque mois, l'allocation est versée, selon les cas, au locataire ou au propriétaire qui la déduit du montant du loyer.

Plus d'informations sur :
www.caf.fr
www.facebook.com/caf allocationsfamiliales
au 3230 (numéro unique, prix d'un appel local) : pour joindre votre CAF, renseignez votre numéro de département.

ÉTUDIANTS

Si vous conservez votre logement en juillet et en août, pensez à l'indiquer à la CAF avant fin juin, sinon le versement de votre aide sera suspendu automatiquement au 1er juillet.

ZOOM

LE PETIT DICO DE L'IMMO

- **Bailleur**

Propriétaire proposant un logement à la location.

- **Bail**

Contrat de location signé entre le propriétaire et le locataire pour un logement vide ou meublé.

- **Charges**

Charges mensuelles (eau, électricité, gaz).
Charges des parties communes (espaces verts, ascenseur…).

- **Quittance de loyer**

Document remis par le propriétaire attestant que le locataire a payé son loyer sur une période déterminée.

- **Honoraires ou frais**

Somme d'argent demandée lors de la signature du bail si vous passez par une agence immobilière ou un notaire.

- **Caution ou garant**

Personne qui se porte caution ou garante en s'engageant à payer le loyer à votre place si vous ne pouvez plus le régler.

- **Dépôt de garantie**

Somme demandée à la signature du bail (1 mois de loyer pour un logement non meublé).

- **DPE (Diagnostic de performance énergétique)**

Estimation de la performance énergique du logement.

Dépôt de garantie

Pour vous aider à financer le dépôt de garantie réclamé au moment de la signature du bail (1 mois de loyer hors charges), vous pouvez, dans certains cas, bénéficier de l'avance Loca-Pass.

Avance Loca-Pass®

Mise en place par Action logement, l'avance Loca-Pass finance le dépôt de garantie demandé par le propriétaire à l'entrée dans le logement. Ce prêt, du montant du dépot de garantie (1 200 € maximum), s'adresse aux jeunes de moins de 30 ans en formation professionnelle, en recherche d'emploi, étudiants salariés justifiant d'un CDD, d'un statut de boursier ou d'une convention de stage d'au moins 3 mois, ainsi qu'aux salariés du secteur privé.

Un crédit vous engage : vous remboursez ensuite Action logement, sans payer d'intérêts, sur 25 mois maximum ou sur la durée du bail (minimum de 20 € par mois).

Demande en ligne (au plus tard 2 mois après l'entrée dans les lieux)
www.actionlogement.fr
rubrique Louer

Caution

Si votre bailleur (propriétaire) vous demande un garant (qui se porte caution pour vous), vous pouvez sans doute bénéficier de la garantie Visale.

Garantie Visale

Ce dispositif, simple et gratuit, rassure votre propriétaire. C'est une alternative à la caution parentale ou bancaire, à mettre en place avec l'accord du propriétaire. Action logement se porte garant pour vous, gratuitement, auprès de votre futur propriétaire pendant toute la durée du bail dans des **logements du parc privé, des résidences étudiantes privées ou des résidences universitaires du Crous, des résidences Habitat Jeunes**...
La garantie Visale s'adresse aux jeunes de moins de 30 ans, étudiants compris, et aux salariés de plus de 30 ans des secteurs privé et agricole en CDD, CDI période d'essai, intérim ou mobilité professionnelle.

EN ALTERNANCE ?

Certaines régions mettent en place des aides spécifiques pour les jeunes en alternance. Pour plus d'informations :
www.alternant.actionlogement.fr

Les étudiants et alternants peuvent bénéficier de la garantie Visale sans justificatif de ressources, pour un loyer ne dépassant pas 600 € charges comprises (800 € en Île-de-France) dans le parc privé ou social sur toute la durée d'occupation (au maximum 36 mois de loyers impayés dans le parc privé et 9 mois dans le parc social, les résidences étudiantes, Crous ou Habitat Jeunes...).
En cas de loyer impayé, Action logement avance les sommes au propriétaire. Vous remboursez ensuite cette avance par mensualités.
Visale prend également en charge d'éventuelles **dégradations locatives** : une couverture supplémentaire pour le bailleur, sans frais et dans la limite de 2 mois de loyers et charges pour un **logement du parc privé**.
L'adhésion au dispositif doit avoir lieu avant la signature du bail.

Jeune ou propriétaire, pour savoir si vous pouvez bénéficier de Visale, faites le test d'éligibilité sur : **https://site.actionlogement.fr/eligibilite-visale**

Demande en ligne de la garantie sur : **www.visale.fr**

EN CAS DE GRANDES DIFFICULTÉS

Le Fonds de solidarité pour le logement (FSL)
Financement du dépôt de garantie, de la caution, des dettes de loyers… le FSL aide ponctuellement les personnes les plus démunies qui rencontrent des difficultés pour accéder à un logement ou s'y maintenir.

Le Fonds d'aide aux jeunes (FAJ)
Il attribue des aides financières aux jeunes, âgés pour la plupart de 18 à 25 ans, en grande difficulté d'insertion sociale et professionnelle. Le Fonds d'aide aux jeunes leur apporte un secours temporaire pour faire face à des besoins urgents (caution, premier loyer, équipement de première nécessité…).

Pour faire une demande FSL ou FAJ, adressez-vous à votre mission locale, votre CCAS, votre Crous, ou aux services sociaux de votre département. Un travailleur social vous accompagnera dans vos démarches.

Bon à savoir : le Fastt (Fonds d'action sociale du travail temporaire) propose aux intérimaires des services pour faciliter leur recherche de logement : accompagnement personnalisé, garanties pour rassurer les propriétaires, aide pour payer la caution et les honoraires d'agences immobilières...

www.fastt.org

Mobilité professionnelle

Vous devez déménager pour suivre une formation en alternance ? Vous êtes muté(e) dans une autre ville ? Des aides existent pour vous aider à vous installer.

Formation en alternance : l'aide Mobili-jeune®

Cette subvention vous aide à financer une partie du loyer d'un logement proche de votre lieu de formation ou de travail.
Elle s'adresse aux jeunes de moins de 30 ans en formation en alternance (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) dans une entreprise du secteur privé. Le salaire ne doit pas dépasser le Smic. Le montant de l'aide, versée chaque mois, varie de 10 à 100 € versés chaque mois selon le reste de loyer à payer, déduction faite de l'allocation CAF.

Demande en ligne (3 mois avant l'entrée en formation ou, au plus tard, 6 mois après le démarrage de celle-ci).
https://mobilijeune.actionlogement.fr

CHÈQUES ÉNERGIE + EAU

Attribué sous conditions de ressources, le chèque énergie (entre 48 et 277 €) vous aide à payer vos factures d'énergie . Il est envoyé chez vous une fois par an entre mars et avril. Aucune démarche à effectuer.

www.chequeenergie.gouv.fr

Certaines collectivités expérimentent le chèque eau ou le tarif dégressif de l'eau pour les personnes à ressources modestes. Pour plus d'infos :

www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1557

Déménagement : l'aide Mobili-Pass

Cette aide vous permet de financer les dépenses occasionnées lors d'un déménagement nécessité par la prise d'un nouvel emploi ou par une mutation. Il s'agit d'une subvention et/ou d'un prêt à 1 % remboursable en 36 mois maximum.
Conditions d'attribution :

- être salarié d'une entreprise privée non-agricole de 10 salariés et plus ;
- occuper un poste permanent ou temporaire ;
- la distance entre l'ancienne et la nouvelle résidence doit être supérieure à 70 km ;
- le nouveau logement doit être une location ;
- conditions de ressources.

Si vous êtes salarié du secteur agricole, l'aide **Agri Mobilité** vous est destinée.

www.actionlogement.fr rubrique Bouger / Accompagnement mobilité

LA SOLUTION LOGEMENT

POUR LES 16-30 ANS

Ma demande

HABITAT JEUNES

Bien plus qu'un logement

par adelis

PLUS DE 700 LOGEMENTS

www.mademande-habitatjeunes.fr

02 51 86 73 00

adelis

Pour une société plus humaine

Location dans le privé

Quel que soit votre projet logement (location d'une chambre, d'un studio, d'un meublé...), les offres dans le secteur privé sont nombreuses et les annonces de particuliers à particuliers et d'agences immobilières se trouvent aussi bien sur Internet que dans les journaux.
Les **agences** organisent les visites et rédigent le bail, des frais sont à prévoir dans votre budget : environ 1 mois de loyer hors charges. Ils sont à régler seulement si vous signez le bail. Les **notaires** peuvent également proposer ce type d'annonces et de services immobiliers.

Pour votre recherche, activez aussi votre réseau personnel.

Offres immobilières

Quelques sites :

www.leboncoin.fr
www.pap.fr
www.fnaim.fr
www.seloger.com
www.immobilier.notaires.fr
www.lokaviz.fr (centrale du Crous réservée aux étudiants)

Pensez également aux groupes Facebook dédiés à la location et à la colocation.

PRIORITÉ À LA VIGILANCE !

- Soyez sur vos gardes avec les arnaques sur Internet qui consistent à vous demander une somme d'argent pour réserver un logement.
- Méfiez-vous des marchands de listes qui proposent des offres de location contre un paiement préalable… sans garantir de vous trouver un logement.

N'envoyez jamais d'argent !

Où s'informer ?

Les conseillers du **réseau Info Jeunes** (CRIJ, CIJ et PIJ) informent gratuitement les jeunes en recherche de logement sur les démarches, les offres de location et les aides financières.
www.infos-jeunes.fr

LoJIC : Logement Jeunes Information Conseil pour les 15-30 ans
Tél. 02 51 86 74 00

Les **Cllaj** (Comités locaux pour le logement autonome des jeunes) proposent un accompagnement personnalisé gratuit aux jeunes qui cherchent un logement.
www.uncllaj.org
www.edit-nantes.fr

Le+ réseau IJ

>> Pour les adresses régionales (réseau Info Jeunes, Cllaj, Crous…), voir le carnet d'adresses à la fin du guide.

Logement social

Les **logements sociaux (HLM)** sont attribués sous conditions de ressources. Les délais d'attente peuvent parfois être très longs. Enregistrez votre demande unique et renouvelez-la chaque année :

- en ligne sur www.demande-logement-social.gouv.fr ou sur les sites départementaux (cf carnet d'adresses page 38) ;
- ou auprès de l'organisme HLM de votre choix.

La plateforme locative d'Action logement **AL'in** vous permet de postuler directement en ligne à des offres de logement. Accessible, sous conditions de ressources, aux salariés d'une entreprise du secteur privé d'au moins 10 salariés ou d'une entreprise agricole d'au moins 50 salariés. Votre demande est à renouveler chaque année jusqu'à l'obtention d'un logement social. : al-in.fr.

ZOOM

PIÈGES À ÉVITER

- Ne sautez pas sur la première annonce qui passe.
- Ne vous fiez pas aux photos, déplacez-vous.
- N'envoyez jamais d'argent pour réserver un logement.
- Ne louez pas un logement de moins de 9 m² ou non conforme aux normes de santé et de sécurité (absence d'éclairage naturel, eau potable...). De plus, vous n'aurez pas droit aux aides au logement.
- Ne prenez pas un appartement au-dessus de vos moyens.

Bon à savoir : des **Agences immobilières sociales (AIS)** font le lien entre les bailleurs privés proposant leur logement au titre du logement social et les locataires (garantie Visale possible).
www.habitat-humanisme.org
www.paysdelaloire.soliha.fr
(Solidaires pour l'Habitat - demande en ligne possible).

Décrypter une annonce	
T1, T2 ... : nombre de pièces (hors cuisine, SDB et WC)	**Cuisine aménagée** : meubles + branchements
DPE : diagnostic de performance énergétique	**Cuisine équipée** : avec appareils électroménagers
Duplex : logement sur 2 étages	**SDB** : salle de bains (avec baignoire)
	Salle d'eau : comprend une douche

Partager son logement

La formule de la colocation permet d'habiter un logement plus grand tout en limitant son budget. C'est aussi une bonne manière de s'intégrer dans une nouvelle ville et de se faire des amis rapidement… à condition de bien s'entendre avec ses colocataires !

La colocation

En colocation, il existe 2 types de contrat de location (bail).

- Un **bail unique** signé avec le propriétaire. Tous les colocataires y figurent et le signent. Chacun dispose des mêmes droits et des mêmes obligations.

Attention à la clause de solidarité avec ce type de bail ! Si vous quittez le logement avant l'expiration du bail, vous êtes quand même tenu de payer la part du loyer d'un colocataire qui ne pourrait plus l'assumer. Sans nouveau colocataire, la solidarité de l'ex-colocataire cesse 6 mois après la fin du préavis de ce dernier (sauf pour les colocations antérieures à mars 2014 pour lesquelles cette durée n'est pas valable).

Pour récupérer votre dépôt de garantie, vous devrez attendre que les autres locataires quittent également le logement.

CONSEIL

Pour votre habitation, assurez-vous tous ensemble chez le même assureur pour éviter tout conflit de responsabilité entre assurances en cas de problème.

- Un **bail pour chaque colocataire** : chaque colocataire signe un contrat avec le propriétaire pour la chambre qu'il loue et partage les espaces communs (cuisine, sanitaires...). Souvent, le propriétaire choisit les personnes qui entrent dans le logement.

Vous n'êtes pas lié(e) légalement aux autres locataires : si un colocataire ne paie pas son loyer, vous n'avez pas à régler sa part.

Attention : si vous êtes en couple, mariés ou pacsés, ce n'est pas de la colocation !

Où trouver ses colocataires ?
www.appartager.com
www.lacartedescolocs.fr
www.lokaviz.fr (pour étudiants)

Consultez également les sites d'annonces habituels (voir p. 14).

KOLOC' À PROJETS SOLIDAIRES (KAPS)

Vous recherchez un logement et vous avez envie de vous engager dans un quartier populaire ? Vous avez entre 18 et 30 ans ? Conjuguez engagement solidaire (4h environ par semaine), mixité sociale et colocation étudiante en vous inscrivant en ligne sur Koloc' à projets solidaires, proposé par l'Afev.

Pour être Kapseur sur Angers (2 quartiers), Nantes métropole (11 quartiers) et St Nazaire (2 quartiers), complétez le formulaire d'inscription sur : **rejoins.afev.org/kaps**

Vous serez ensuite invité à participer à une réunion d'information ou à un RDV individuel pour mieux connaître le projet.

CONSEILS POUR UNE COLOCATION RÉUSSIE !

La colocation a de nombreux atouts (convivialité, partage des tâches, des charges, du loyer…), mais elle implique aussi des contraintes et des concessions à faire (respect mutuel des modes de vie de chacun…). Elle reste cependant une expérience enrichissante qui peut déboucher sur de belles amitiés.

- **Renseignez-vous bien sur la législation** en matière de colocation.
- Trouvez un logement **suffisamment grand pour que tous les locataires bénéficient d'un minimum d'intimité** et d'indépendance.
- **Choisissez au mieux vos colocataires :** mode de vie, solvabilité, etc.
- **Définissez dès le départ les règles de vie commune** par écrit et veillez à vous y tenir : courses, tâches ménagères, respect de la vie privée (horaires, bruit, visites), lieux où fumer, consignes de chauffage, autorisation ou non des animaux domestiques…
- Sachez **faire des compromis et rester souple**.
- **Tirez parti de nouvelles rencontres** pour découvrir d'autres cultures, d'autres musiques et vous ouvrir aux autres.
- **Communiquez en cas de problème :** ne laissez pas les tensions ou les malentendus s'installer !

En savoir +

www.anil.org rubrique Votre projet / Vous êtes locataire / Colocation
www.service-public.fr tapez « colocation » dans la barre de recherche
www.tricount.com application gratuite pour gérer le budget d'une colocation

La colocation intergénérationnelle

Dans le cadre de l'habitat partagé intergénérationnel et solidaire, « l'hébergé » (jeune de moins de 30 ans), en échange d'une présence et de menus services ponctuels dans les tâches quotidiennes, est logé contre une participation financière modeste, voire symbolique, chez un « hébergeur » (personne âgée de plus de 60 ans). Le nouveau **contrat de cohabitation intergénérationnelle** mis en place par la loi Elan apporte un cadre juridique à cette formule. Les jeunes peuvent bénéficier des aides au logement de la CAF.

www.nantesrenoue.com
www.letempspourtoit.fr

Autres modes de cohabitation

Les résidences intergénérationnelles

Ces résidences regroupent des logements adaptés à loyer modéré pour des personnes vieillissantes, isolées et des étudiants. Des espaces et temps de convivialité sont mis en place pour permettre de tisser et d'animer du lien social dans un immeuble collectif.

www.habitat-humanisme.org
www.keybaco.fr

La chambre meublée chez l'habitant

Pour partager un logement, vous pouvez aussi louer une chambre meublée indépendante chez un particulier, avec un accès à la cuisine et à la salle de bain. Cette formule a des avantages : pas d'aménagement, pas de taxe d'habitation, accès au wifi de la famille, possibilité de partager le repas du soir… Elle présente aussi des inconvénients : vous avez peu d'intimité et il n'est pas évident d'inviter vos amis car vous n'êtes pas chez vous !

Bon à savoir : pensez à signer un bail.

www.lokaviz.fr (pour étudiants)
www.airbnb.fr
www.leboncoin.fr

Logement contre services

Certains propriétaires (souvent des parents avec de jeunes enfants) proposent gratuitement une chambre meublée en échange de garde d'enfants et de soutien scolaire. Il est conseillé de rédiger un écrit sur les conditions de l'échange (durée, mise à disposition, gratuité, prestations fournies…) pour éviter tout conflit. Les annonces se trouvent sur les principaux sites de logement.

VOISINS SOLIDAIRES

Cette formule permet aux jeunes (étudiants, jeunes travailleurs et demandeurs d'emploi) de moins de 30 ans d'être logés au sein de foyers pour adultes en situation de handicap. Plus d'infos sur **www.nantesrenoue.com**

Habiter en résidence

Plusieurs types de résidences existent, selon votre statut, votre budget et vos besoins.

Résidences du Crous pour étudiants

Les logements en cités et résidences universitaires du Crous sont attribués aux étudiants, sous conditions de ressources, pour une année universitaire (demande renouvelable). Les **étudiants boursiers** sont prioritaires.

N'attendez pas les résultats du bac pour préparer votre rentrée ! Les demandes de bourse et de logement étudiant sont à faire en ligne entre **le 15 janvier et le 15 mai** pour la rentrée suivante via la procédure du Dossier social étudiant (DSE) : **www.messervices.etudiant.gouv.fr** (cochez la case « Demande de logement »). Vous ferez votre choix dans l'offre locative des Crous sur : **https//trouverunlogement.lescrous.fr**

Une réponse vous sera donnée début juillet par SMS et par mail. Vous aurez 7 jours pour confirmer en ligne votre demande et payer les frais de réservation par carte bancaire (100 € pour tous, déductibles du 1er mois de loyer). Ceux-ci seront remboursés si vous vous désistez avant le 31 août 2021.

Adressez-vous au Crous de votre académie pour en savoir plus sur les loyers, les services proposés (connexion internet, équipements…), la localisation des résidences, les logements libres en cours d'année (départ d'étudiants en stage ou en réorientation), les restos U et cafets U…

DSE : du 15/01 au 15/05

Affichage des offres + dépôt des vœux : 4/05

Fin des vœux : 22/06

Attribution des logements : 29/06

Phase complémentaire : 08/07

>> Pour les coordonnées des résidences Crous, voir le carnet d'adresses.

- Les loyers en Cité U sont toutes charges comprises.
- Les locations ouvrent droit aux aides au logement (versées aux résidences Crous).
- Pas de taxe d'habitation.
- Accès Internet.

Foyers et maisons d'étudiants

Gérés par des associations, ils proposent des chambres. Les foyers peuvent être à caractère religieux, avec des conditions d'accueil spécifiques : pour filles uniquement, règles de vie strictes… Renseignez-vous pour vérifier que ce type de foyer vous convient.

Maisons d'étudiants à retrouver sur : **www.unme-asso.com**

>> Pour les coordonnées des foyers pour étudiants, voir le carnet d'adresses.

Résidences sociales

On retrouve notamment sous cette appellation les résidences Adoma ou Coallia.

Elles s'adressent à tout public en difficulté : jeunes actifs précaires, familles monoparentales démunies, demandeurs d'asile, travailleurs migrants…

Les résidences sociales apportent une solution transitoire en attendant un relogement dans le parc immobilier traditionnel. Ces logements temporaires sont meublés et conventionnés APL.

Les résidents disposent également d'un accompagnement pour les aider dans leurs démarches administratives et d'accès aux droits.

Vous pourrez être dirigé(e) vers une de ses résidences en passant par l'intermédiaire d'un travailleur social (CCAS, mission locale…).

www.adoma.fr
https://coallia.org
www.residences-soleil.fr

Résidences privées pour étudiants et jeunes actifs

Les résidences privées pour étudiants et jeunes actifs proposent des appartements équipés et meublés aux étudiants et aux jeunes salariés le temps d'un stage, de leurs études… Ces résidences ouvrent droit à l'APL.
Des espaces collectifs sont accessibles aux résidents : salle de travail, salle de convivialité, ainsi que des services : laverie, local à vélo, parking…
Les résidences sont souvent bien situées : en centre-ville, proches des universités, des transports en commun. Avant de vous engager, faites-vous préciser les tarifs, les charges, les frais de dossiers éventuels, les conditions de départ (préavis…), pour ne pas avoir de surprise financière.
La plupart des résidences proposent d'effectuer votre demande de logement sur leur site.

www.adele.org
https://logement.studyrama.com

>> Pour les coordonnées des résidences privées, voir le carnet d'adresses.

EN CAS D'URGENCE

Si vous êtes sans-abri (en rupture familiale, expulsé par votre propriétaire, sans aide pour vous héberger provisoirement…) ou témoin d'une telle situation, appelez le 115 pour ne pas dormir dans la rue, pour être aidé ou pour venir en aide.

Numéro vert, gratuit, fonctionnant 24h/24 et 7j/7

Résidences Habitat Jeunes

Les résidences Habitat Jeunes (ex-foyers de jeunes travailleurs) accueillent principalement des jeunes de 16 à 30 ans dans un parcours vers l'autonomie, en cours d'insertion sociale et professionnelle : jeunes travailleurs, salariés, stagiaires, apprentis, demandeurs d'emploi indemnisés. Quelques places sont disponibles pour les scolaires et les étudiants. Les résidences Habitat Jeunes proposent plusieurs types de logements (chambre, studio…) à des prix accessibles, toutes charges comprises.

Ces logements ouvrent droit aux allocations de la CAF. Les logements sont le plus souvent meublés pour faciliter l'installation des jeunes en mobilité.

Un accompagnement individualisé peut être proposé par des professionnels (aide dans les démarches administratives, la recherche d'emploi...).

Demande de logement en ligne
www.urhajpaysdelaloire.fr
www.edit-nantes.fr
www.mademande-habitatjeunes.fr

>> Pour les coordonnées des résidences Habitat Jeunes, voir le carnet d'adresses.

- La redevance (loyer) payable à la fin du mois est toutes charges comprises.
- Durée de séjour variable : à la semaine, au mois.
- Préavis de départ d'une semaine.

Les Compagnons du devoir

Les jeunes effectuant leur formation avec les Compagnons du devoir et du Tour de France peuvent être logés dans les Maisons des compagnons du devoir.

En région, possibilité d'accueil sur Nantes, Angers, Cholet, Saumur et Le Mans. **www.compagnons-du-devoir.com** rubrique Trouver une maison

CAMPUS VERT

Le logement étudiant à la campagne ! Des studios sont proposés par des agriculteurs dans leur ferme à des prix modérés. Une formule qui existe en Bretagne, en Île-de-France et dans les Hauts-de-France.

www.campusvert.com

Hébergement de courte durée

Des solutions existent pour vous loger quelques nuits ou semaines.

Résidences universitaires

Selon les places disponibles, les étudiants et personnels de l'enseignement peuvent séjourner en résidence universitaire une nuit ou quelques jours pour un coût peu élevé. Rendez-vous sur le site du Crous de votre académie ou sur :
www.bedandcrous.com

>> Pour les coordonnées des Crous, voir le carnet d'adresses.

Résidences étudiantes privées / Habitat Jeunes

Certaines résidences proposent des formules à la semaine ou au mois (voir p. 20-21).

Auberges de jeunesse

Un mode d'hébergement accessible à tous, avec une carte annuelle d'adhésion à prix modique.

www.fuaj.org
www.auberges-de-jeunesse.com

Chambre chez l'habitant

Cette formule conviviale, utile pour une nuit, devient vite chère.

www.airbnb.fr
www.leboncoin.fr
www.gites-de-france.com
www.clevacances.com
www.chambres-hotes.fr

Hébergement temporaire chez l'habitant

Plusieurs dispositifs permettent à un jeune d'être hébergé chez un particulier, à titre gratuit ou pour une somme modique, dans le cadre d'une recherche d'emploi, d'un stage, d'un entretien...

Hébergement possible sur les Communautés de communes de :
>> En 44
- Châteaubriant Derval
- Pays d'Ancenis
- Région de Nozay
- Erdre et Gesvres
- Grand Lieu
- Sud Retz Atlantique

>> En 49
- Mauges Communautés
- Loire Layon Aubance
- Agglomération du Choletais

>> En 53
- Coëvrons

>> En 72
- Pays Fléchois
- Pays de l'Huisne Sarthoise
- Gesnois Bilurien
- Sablé sur Sarthe
- Sud Sarthe

>> En 85
- Département de la Vendée

Plus d'infos sur
www.urhajpaysdelaloire.fr
rubrique Trouver votre logement

Logement Solidaire chez l'habitant sur le territoire d'Ombrée d'Anjou (49).
Contact : France services
Tél. 02 41 92 48 01

Réseau SAM : Solidarité Accueil Mobilité dans plus de 120 villes Françaises pour les demandeurs d'emploi
www.reseau-sam.fr

Couchsurfing

Des particuliers prêtent gratuitement leur canapé pour une nuit ou plus.
www.couchsurfing.com

Camping

Une location en mobil-home est également envisageable.
www.campingfrance.com

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Crous

Étudiants,
le Crous vous loge
à l'année ou pour
une courte durée.

crous-nantes.fr

VOTRE STUDIO ÉTUDIANT À NANTES & AU MANS

NANTES
ÎLE DE NANTES
02 28 29 10 03
odalyscampus.nantes@odalys.fr
3 allée Pauline-Isabelle Utile

LE MANS
LES HALLES
02 43 23 58 57
leshalles@odalys.fr
2 rue Pasteur

Odalys
CAMPUS

Confort et sécurité
au service de votre réussite !

Odalys Résidences - RCS Aix 487 696 080

www.fac-habitat.com

Toutes nos résidences
en un seul clic !

ANGERS
• INTERNATIONALE SAINT SERGE
02 41 88 27 04

NANTES
• DE LA SALLE
• ORRION
02 40 74 71 87
• JARDINS DE LA TOUR
02 40 89 63 80

RENNES
• LE CASTEL RIVE
02 99 01 95 77

LE MANS
• LE RIBAY
02 43 28 20 51

visite virtuelle
infos pratiques
réservation en ligne
bail en ligne

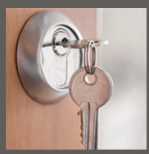

fac-habitat

La marque référence de l'édition publicitaire

CONNECT
CURSUS
PRINT&DIGITAL

Agence Nord (Rouen) : Tél. 02 32 96 31 31
Agence Centre (Bourges) : Tél. 02 48 20 58 57

Dépôt légal 2e trimestre 2021 - N° 191-05

www.connect-comtogether.com

CONNECT est une marque PYGMA

Premier contact efficace

Vous avez trouvé une offre qui vous intéresse ? Avant de demander un rendez-vous avec le bailleur (propriétaire, agent immobilier…), anticipez les questions qui seront posées lors du premier contact (téléphonique ou par mail).

Au début de l'échange, présentez-vous et indiquez où vous avez trouvé l'annonce : dans un journal, sur Internet, par le bouche-à-oreille…

Vos questions

- Quelle est la surface du logement ?
- Est-il meublé ?
- À quelle date est-il disponible ?
- Dans quel quartier est-il ? Proche des transports en commun ?
- À quel étage se situe-t-il ?
- Que comprennent les charges ? (attention au « tout compris » qui n'intègre pas toujours l'électricité, l'eau et le chauffage…)
- Quel est le montant du dépôt de garantie ?
- Existe-t-il d'autres frais (honoraires…) ?
- Y a-t-il un garage ou un parking ?

À la fin de la conversation, n'oubliez pas de vous faire confirmer le lieu de rendez-vous, le nom et le numéro de téléphone de votre interlocuteur.

ASTUCE

Privilégiez les visites en soirée pour les éventuelles nuisances sonores et en journée pour la luminosité !

Les questions du bailleur

- Êtes-vous étudiant(e) ? salarié(e) ?
- Si vous êtes salarié(e), êtes-vous intérimaire ? en CDD ou en CDI ? La période d'essai est-elle terminée ?
- Quelles sont vos ressources financières ?
- Avez-vous un garant ? Quelle est sa situation ? (Si vous n'avez pas de garant, voir p. 10 et 11.)
- Êtes-vous déjà locataire ?

LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Si vous pensez avoir été défavorisé(e) lors de votre recherche de logement en raison de vos origines, de votre sexe, de votre âge, de votre état de santé ou de tout autre critère de discrimination, vous pouvez vous informer ou saisir le Défenseur des droits sur :

www.defenseurdesdroits.fr

LES DOCUMENTS QUE LE BAILLEUR EST EN DROIT DE VOUS DEMANDER

- Vos justificatifs d'identité (copies de passeport, carte d'identité, titre de séjour…).
- Vos justificatifs de situation (copies de carte étudiante, de contrat de travail, de contrat d'apprentissage…).
- Vos justificatifs de domicile (copies de quittance de loyer, d'attestation d'hébergement en cours…).
- Vos justificatifs de ressources (copies d'avis d'imposition, de bulletins de salaires récents…).
- Les justificatifs de ressources de votre garant (copies d'avis d'imposition, de bulletins de salaire récents…).
- L'estimation de l'allocation CAF (voir p. 8 et 9 pour vous informer sur les aides de la CAF).

Souvent, le propriétaire (ou son représentant) doit choisir parmi plusieurs personnes intéressées par la location. Pensez à préparer soigneusement tous vos documents avant de visiter les logements, vous éviterez ainsi d'être pris(e) de vitesse par un(e) concurrent(e) !

LES DOCUMENTS QUE LE BAILLEUR N'EST PAS EN DROIT DE VOUS DEMANDER

- Une attestation d'absence de crédit.
- Une copie de votre relevé de compte.
- Un extrait de votre casier judiciaire.
- Votre dossier médical.
- De l'argent pour réserver le logement.

En cas de doute, consultez le site de l'Agence nationale pour l'information sur le logement : **www.anil.org** rubrique Votre projet / Vous êtes locataire. Vous pouvez aussi vous rendre dans une Agence départementale d'information sur le logement (pour les coordonnées, voir le carnet d'adresses à la fin du guide).

Votre fiche visite

À chaque visite, munissez-vous de la fiche suivante que vous pourrez bien sûr personnaliser. Si vous en avez la possibilité, faites-vous accompagner par un proche lors de la visite.

INFOS PRATIQUES / SITUATION DU LOGEMENT	
D'où vient l'offre ?	
Contact du rendez-vous (nom + coordonnées)	
Adresse du logement	
Quartier	
Date de disponibilité	
DESCRIPTION	
Type (chambre, studio…)	
Vide / meublé	
Surface	
Orientation (ensoleillement)	
Étage	
Ascenseur (oui / non)	
Parking / garage / cave	
Jardin / espaces verts	

Photocopiez ce tableau autant de fois que vous en aurez besoin.

INFOS FINANCIÈRES	
Loyer	
Charges : montant + précisions de ce qui est inclus	
Dépôt de garantie	
Taxe d'habitation (selon vos ressources, cf. p. 31)	
Frais (agence / notaire)	
INFOS ÉNERGÉTIQUES	
Chauffage (gaz, électrique, individuel, collectif)	
État des fenêtres, portes…	
DPE (diagnostic de performance énergétique)	
ÉQUIPEMENT DU LOGEMENT	
Accès au logement et **état du bâtiment** (escalier, toiture…)	
État des pièces principales (salon, chambre)	
État et équipement de la cuisine	
État des sanitaires (salle d'eau / salle de bain + WC)	
État des surfaces (sols, murs, plafonds)	
État des équipements (électricité, chauffage…)	
État du mobilier (dans un logement meublé)	
Connexion web : accès tél / ADSL / fibre optique	
MES IMPRESSIONS	
Environnement Bons / mauvais points du quartier, proximité des commerces, transports…	
Commentaires personnels	

Tout sur le bail

La loi impose la rédaction d'un contrat de location (appelé aussi bail) signé par le propriétaire et vous, dont chacun garde un exemplaire.

Durée minimale du bail

- Logement **vide** : **3 ans** (reconductible tacitement), quand le propriétaire est un particulier.
- Logement **meublé** : **1 an** (reconductible tacitement) ou **9 mois lorsque le logement est loué à un étudiant ou à un apprenti** (le bail n'est pas automatiquement reconduit).

Contenu

- Coordonnées du propriétaire (ou du gestionnaire du logement).
- Nom du locataire (ou des colocataires).
- Durée de la location et date à partir de laquelle le locataire dispose du logement.
- Description du logement et de ses annexes (cave, jardin…).
- Liste des équipements du logement et des parties communes (escalier, ascenseur…).
- Surface habitable.
- Destination du local loué (usage d'habitation ou professionnel).
- Montant du loyer, modalités de paiement et révision éventuelle.
- Montant du dépôt de garantie.
- Montant du dernier loyer payé par le précédent locataire.
- Nature et montant des travaux effectués depuis la fin de la dernière location.

Documents joints

- État des lieux (voir p. 30).
- État du mobilier (logement meublé).
- Si l'immeuble est en copropriété, règlement des parties communes et privées.
- Attestation d'assurance du locataire.
- Engagement de caution (le propriétaire exige la plupart du temps la caution d'un tiers).
- Diagnostic technique (DDT) avec, entre autres, le diagnostic de performance énergétique (DPE) et l'état de l'installation intérieure d'électricité et de gaz.

BAIL MOBILITÉ

Créé par la loi Elan, ce bail, plus flexible, concerne les logements meublés loués entre 1 et 10 mois à des étudiants ou à des personnes en mobilité professionnelle : formation, études supérieures, apprentissage, service civique… Avec ce contrat, le bailleur ne peut pas exiger de dépôt de garantie mais il a la possibilité de demander une caution, notamment par la garantie visale (voir p. 10).

Colocation

Si vous optez pour la colocation, vous pourrez soit signer un **bail unique** (avec les autres colocataires), soit votre propre contrat dans le cadre d'un **bail multiple**. Renseignez-vous bien sur ces deux types de contrats (voir p. 16).

ATTENTION À LA SOUS-LOCATION !

Sous-louer alors que l'on est soi-même locataire n'est légal qu'avec l'autorisation écrite du propriétaire. Sous-louer sans autorisation peut entraîner la résiliation du bail.
Le montant du loyer ne doit pas dépasser celui du locataire principal.
En tant que sous-locataire, vous n'aurez aucun lien juridique avec le propriétaire, votre seul interlocuteur sera le locataire. Vous aurez aussi des difficultés à obtenir des aides au logement et à vous assurer.

Location meublée

Le logement est équipé de meubles indispensables (lit, chaises, table…) et d'appareils électroménagers (réfrigérateur, plaques de cuisson…).
Consultez la liste des éléments obligatoires sur : **www.anil.org** rubrique Votre question / Vous êtes locataire / Location meublée

Préavis et congés

Vous pourrez donner congé à votre propriétaire à tout moment sans vous justifier (par lettre recommandée avec accusé de réception, acte d'huissier ou remise en main propre contre récépissé ou émargement) mais vous devrez respecter un délai de préavis de **3 mois**. Le délai est réduit à **1 mois** si vous quittez une location meublée ou dans les cas suivants :

- logement en zone tendue : renseignements sur **www.service-public.fr/simulateur/calcul/zones-tendues**
- mutation professionnelle ;
- perte d'emploi ;
- obtention d'un premier emploi (CDD ou CDI) ;
- nouvel emploi suite à une perte d'emploi ;
- bénéficiaire du RSA ou de l'AAH ;
- attribution d'un logement social ;
- raison de santé justifiant un changement de domicile.

De son côté, le propriétaire peut, dans certains cas (reprise du logement pour y habiter en tant que résidence principale par exemple), vous donner congé à la date d'expiration de votre bail. Il devra cependant vous prévenir au moins 6 mois à l'avance.

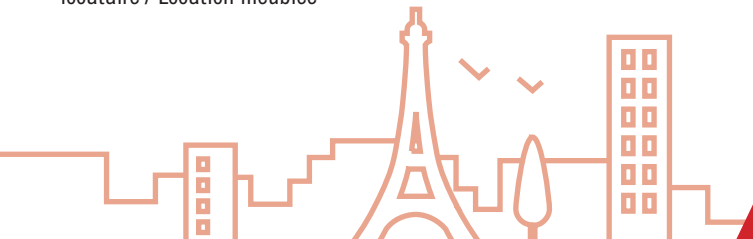

État des lieux

L'état des lieux est un **document obligatoire** joint au bail. Il décrit le logement pièce par pièce, ainsi que les équipements et les annexes (cave, grenier, garage…) et précise l'état des revêtements des sols, murs et plafonds, équipements et éléments. Conservez-le précieusement pendant toute la durée de la location.

Pour être valable, l'état des lieux, établi à l'entrée dans le logement, doit être signé par le locataire et le propriétaire (il peut être modifié dans les 10 jours par le locataire). Si aucune dégradation n'est constatée entre l'état des lieux d'entrée et celui de sortie, vous pourrez récupérer votre dépôt de garantie.
Lors de l'état des lieux d'entrée, signalez les anomalies avec des termes précis : « humide », « déchiré », « troué », plutôt que « correct », « moyen », « passable ».

ASSURANCE OBLIGATOIRE !

Si vous ne souscrivez pas une assurance multirisques habitation, renouvelée chaque année, le propriétaire peut résilier votre bail ou prendre une assurance et vous la facturer.

Dépôt de garantie

Le dépôt de garantie (souvent appelé à tort « caution ») est une somme d'argent versée au propriétaire ou à une agence immobilière lors de la signature du bail. Elle est destinée à couvrir les éventuels manquements du locataire lors de son départ (loyers impayés, absence de réparations…).
Son montant ne peut être supérieur à **1 mois de loyer** hors charges (2 mois pour une location meublée) et ne peut être réévalué en cours de bail.
Des aides existent pour financer le paiement du dépôt de garantie (voir p. 10).

Quel délai pour récupérer votre dépôt de garantie ?

Le propriétaire doit vous le restituer :
- 1 mois après l'état des lieux de sortie et la remise des clefs,
- 2 mois après, si des dégradations ont été constatées, leur coût étant déduit du dépôt de garantie.

En cas de conflit, des associations peuvent vous aider (voir p. 32).
Pour récupérer votre dépôt de garantie, pensez à donner votre nouvelle adresse au propriétaire !

Loyer et charges

Vous devez payer votre loyer jusqu'à la fin du bail. En cours de bail, le loyer peut être révisé une fois par an si une clause le prévoit. En plus du loyer, vous réglerez les **charges locatives** :

- les frais liés au logement et à l'usage de l'immeuble (eau, ascenseur, chauffage collectif…) ;
- les dépenses d'entretien et de petites réparations des parties privatives de l'immeuble ;
- les taxes locatives (enlèvement des ordures ménagères…).

Le paiement est généralement mensuel. Chaque année, une régularisation permet d'ajuster les versements aux dépenses réelles.

Bon à savoir : le propriétaire doit vous remettre gratuitement une quittance de loyer si vous en faites la demande.

LOGEMENT EN MAUVAIS ÉTAT ?

Si vous êtes locataire et vivez dans un logement en très mauvais état, dégradé, voire dangereux, il est désormais possible d'appeler le numéro « info logement indigne » au 0806 706 806. Vous serez mis en relation avec un conseiller qui vous aidera à évaluer l'importance des problèmes, vous précisera vos droits et vous indiquera la marche à suivre.

TAXE D'HABITATION ET CONTRIBUTION À L'AUDIOVISUEL PUBLIC

La taxe d'habitation incombe au locataire présent dans le logement au 1er janvier. En sont exonérés les personnes à faibles revenus, les locataires en résidence Crous, Habitat jeunes ou organismes similaires. La réforme fiscale du gouvernement prévoit sa suppression progressive.

Vous devez payer la contribution à l'audiovisuel public (138 € en 2021) si vous êtes imposable à la taxe d'habitation et si vous possédez un téléviseur ou dispositif assimilé (ordinateur non concerné).

Réparations locatives

Les petites réparations et l'entretien courant sont **à votre charge** (raccords de peinture, remplacement des interrupteurs, entretien de la chaudière, changement des piles du détecteur de fumées…). Si vous ne les effectuez pas, leur coût peut être déduit de votre dépôt de garantie.

Le **propriétaire** a quant à lui la responsabilité des grosses réparations du logement et de ses équipements (changement de la chaudière, réfection de la toiture…).

« Guide du locataire : Bienvenue chez vous ! Qui répare ? Qui entretient ?» de Soliha.

S'informer/ se défendre

En cas de désaccord ou de conflit avec votre propriétaire, ces organismes peuvent vous conseiller.

Adil

Les Agences départementales d'information sur le logement (Adil) conseillent gratuitement sur les questions juridiques, financières ou fiscales liées à l'habitat.

www.anil.org

Services logement jeunes : IJ et CIlaj

Une mission des conseillers du réseau Information Jeunesse (PIJ, CIJ, CRIJ) et des CIlaj consiste à favoriser l'accès au logement des jeunes. Les conseillers vous informent gratuitement sur toutes les questions liées au logement.

Le+ réseau IJ

www.infos-jeunes.fr
www.uncllaj.org
www.edit-nantes.fr

Commission départementale de conciliation (CDC)

Litiges relatifs au loyer, au dépôt de garantie, à l'état des lieux… la commission recherche une solution amiable avec le bailleur. Il existe une commission dans chaque département.

Associations de défense du locataire

Elles informent, conseillent et défendent les locataires.

www.clcv.org
www.lacnl.com
www.la-csf.org
www.quechoisir.org
www.unaf.fr

Autres interlocuteurs

Pensez aussi au **conciliateur de justice**, dont le rôle consiste à trouver un règlement à l'amiable des différends entre propriétaires et locataires ou entre locataires : **www.conciliateurs.fr**

Vous pouvez également vous rendre dans une **Maison de justice et du droit** ou dans un **Point d'accès au droit**.

APPARTEMENTS ÉQUIPÉS*

ÉTUDIANTS OU JEUNES ACTIFS

Découvrez toutes nos résidences à
CARQUEFOU, NANTES, ORVAULT, REZÉ

Inscrivez-vous sur :
www.espacil-habitat.fr

SANS FRAIS D'AGENCE

LOYERS MODÉRÉS

* Mobilier : Clic-clac / Bureau / Chaise / Kitchenette
Placard / Table / Bibliothèque

Espacil Habitat
Groupe ActionLogement

DGA l'information et la Relation au Citoyen - Ville de Nantes - Crédit photo : Dropkick

VILLE DE Nantes

Pour bien vivre **à Nantes,**
rendez-vous sur
metropole.nantes.fr/16-25

ALLONANTES 02 40 41 9000
metropole.nantes.fr

Check-list des formalités

Pour emménager/ déménager, pensez à :

- ☑ envoyer votre préavis de départ (par courrier en recommandé avec accusé de réception) ;
- ☑ résilier/souscrire une assurance habitation obligatoire ;
- ☑ dresser l'état des lieux (entrée/ sortie) avec l'agence, le propriétaire ou le bailleur ;
- ☑ fournir le justificatif de l'assurance habitation ;
- ☑ relever les compteurs d'énergie (eau, électricité, gaz) et résilier ou établir vos contrats auprès des fournisseurs ;
- ☑ demander la résiliation, l'ouverture ou le transfert de votre ligne téléphonique et Internet ;
- ☑ inscrire/retirer votre nom sur/ de la boîte aux lettres et l'interphone ;
- ☑ prévenir les administrations de votre changement d'adresse : CAF, banque, assurance maladie, employeur, Pôle emploi, impôts… ;
- ☑ demander le changement d'adresse sur votre carte d'identité ou titre de séjour et votre carte grise ;
- ☑ vous inscrire sur les listes électorales de la commune ;
- ☑ réserver une place de stationnement le jour du déménagement (à la mairie), vous assurer que la rue est accessible et vérifier que le camion de location passe bien l'entrée du parking ou du garage de l'immeuble !

Bon à savoir : notifiez votre changement d'adresse en une seule fois sur : **www.service-public.fr** rubrique Services en ligne / Changement d'adresse en ligne

DONNEZ UNE SECONDE VIE AUX OBJETS

Pour faire des économies et être écoresponsable, profitez des vide-greniers et des ressourceries, réparez ou faites réparer vos objets gratuitement.

vide-greniers.org
envie.org
donnons.org
www.ressourceries.info
emmaus-france.org

RÉSEAU PAYS DE LA LOIRE

58 lieux Information Jeunesse
100 professionnels
aux côtés des jeunes

Se former
Se loger
Travailler
Partir à l'étranger

S'engager
Se déplacer
Vivre au quotidien
Sortir/Découvrir

INFOS-JEUNES.FR

Les aides financières

Les Caisses d'Allocations Familiales (Caf)

Retrouvez tous les points d'accueil Caf par département sur **www.caf.fr**
Service téléphonique 3230 (prix d'un appel local)

Nantes
22 rue de Malville
Angers
32 rue Louis Gain
Laval
11 quai Paul Boudet
Le Mans
178 avenue Bollée
La Roche sur Yon
109 boulevard Louis Blanc

Action Logement

www.actionlogement.fr
Pour toute question sur le suivi d'une demande en cours contactez le centre relation clients 0970 800 800

Les agences en région :

Nantes
Place des Fonderies
Rue de Récife
Tél : 02 55 58 05 30
Saint-Nazaire
2 avenue Barbara
Trignac
Tél : 02 72 27 60 22
Angers
18 place Mendès France
Tél : 02 55 98 11 77
Cholet
43 avenue Gambetta
Tél : 02 41 71 33 60
Laval
13 ter quai Sadi Carnot
Tél : 02 49 03 60 28
Le Mans
25 rue d'Arcole
Tél : 02 43 39 56 78
La Roche sur Yon
125 boulevard des Belges
Tél : 02 53 07 50 30

Les cités et résidences universitaires du Crous

Crous Nantes - Pays de la Loire

2 boulevard Guy Mollet - Nantes
Tél : 02 30 06 02 44
www.crous-nantes.fr

Nantes

Cité U Fresche Blanc
60 rue du Fresche Blanc

Cité U Chanzy
1 rue Henri Lasne

Résidence U' Jacques Tymen
Esplanade de la Pierre Percée

Résidence U' La Haute Forêt
13 rue de la Haute Forêt

Résidence U' Les Saumonières
14 rue des Saumonières

Résidence U' Corbilo
18 rue Anatole de Monzie

Résidence U' Léonard de Vinci
2 rue du Haut Moreau

Résidence U' Ile de Nantes
23 boulevard de la Prairie au Duc

Résidence U' Jean Tusques
3 rue des Epinettes

Cité U Casterneau
32 rue des Agenêts

Résidence U' Les Landes
36 rue des Landes
et 1 à 13 rue Jean Poulain

Cité U Bourgeonnière
5 rue des Renards

Cité U Berlioz
81 rue de la Gaudinière

Résidence U' Longchamp
79 rue de la Gaudinière / 1 rue Maurice Chevalier

Résidence U' Alice Milliat
13 à 21 rue du Fresche Blanc

Cité U Launay Violette
Chemin de Launay Violette

Résidence U' Olympe de Gouges
61-63 rue de la Bourgeonnière

Résidence U' Wangari Maathai
14 chemin de Launay Violette

Résidence U' Madeleine Brès
Rue Pierre Adolphe Bobierre

Résidence U' O'Slow
42 boulevard Gustave Roch

Saint Nazaire

Cité U Heinlex
60 rue Michel Ange

Résidence U' John Pershing
60 rue Michel Ange

Angers

Résidence U' Flora Tristan
1 à 5 square Flora Tristan

Résidence U' les Hauts de St Aubin
116 boulevard Jean Moulin

Cité U Bourgonnier
19 rue Lainé Laroche

Résidence U' La Madeleine
21 rue Lainé Laroche

Résidence U' Célestin Port
25 rue Célestin Port

Résidence U' René Rouchy
23 rue René Rouchy

Résidence U' Einstein
30 rue Marie Marvingt

Cité U Belle Beille
8-10 boulevard Victor Beaussier

Résidence U' Dauversière 2
22 place de la Dauversière

Résidence U' Volta
10 rue Joseph Lakanal

Cité U Lakanal
25 rue Jean-Baptiste Lamarck

Résidence U' Faidherbe
4 rue Faidherbe

Cité U Couffon Pavot
1 rue Léon Pavot

Laval

Résidence U' La Dormerie
54 rue des Docteurs Calmette et Guérin

Le Mans

Résidence U' Bartholdi
14-24 bis avenue Bartholdi

Cité U Vaurouzé
16 boulevard Charles Nicolle

La Roche sur Yon

Résidence U' La Simbrandière
1 rue de la Simbrandière

Résidence U' Alpha City
135 boulevard Louis Blanc

Les résidences privées pour étudiants et jeunes actifs

Présentation à titre indicatif des résidences et centrales de réservation en ligne.

www.espacil-habitat.fr
www.appartcity.com
www.residetape.fr
www.estudines.com
www.fac-habitat.com
www.nexity-studea.com
www.kley.fr
www.univeacampus.fr
www.lesbellesannees.com
www.etablieres.fr
www.odalys-campus.com
https://coallia.org
www.meretgolf.com

Le logement intergénérationnel et solidaire

En région

Nantes' Renoue
1 Cour des Francs Tireurs – Nantes
Tél : 02 40 69 84 24 ou
06 28 05 36 68
contact@nantesrenoue.com
www.nantesrenoue.com

Le temps pour toiT
www.letempspourtoit.fr
info@letempspourtoit.fr
Tél : 02 40 29 14 82
- Sur Nantes : Maison des Confluences
  4 Place du Muguet Nantais
- Sur Angers : Pôle associatif
  17 rue de Jérusalem

Demande de logement Social HLM

Un seul formulaire à remplir valable dans tout le département quel que soit le bailleur social.

Effectuez votre demande en ligne sur :
www.demandelogement44.fr
www.demandelogement49.fr
www.demandelogement53.fr
www.demandelogement72.fr
www.demandelogement85.fr

Pas de frais de dossier et pas de frais à la signature du bail.

Les résidences Habitat Jeunes

Les demandes de logement sont à effectuer en ligne (cf. p.21)
www.urhajpaysdelaloire.fr

Loire Atlantique

Ancenis
Résidence habitat Escale Théophile Leroux
85 boulevard Huchon
Tél : 02 40 83 23 48

Châteaubriant
Association pour le logement des jeunes au Pays de Châteaubriant
30 rue de la Libération
Tél : 02 40 81 46 95

Guérande
Résidence La Maisonneuve
2 rue Louis Eon - Tél : 02 40 11 16 11

Herbignac
Résidence Les Glénans
14 rue de la Fontaine St Jean
Tél : 02 40 11 16 11

La Baule
Résidence La Torre
8 avenue des Noëlles
Tél : 02 40 11 16 11

La Chevrolière
Résidence de jeunes travailleurs de la Chevrolière
6 impasse des Jardins
Tél : 02 51 78 63 30

Le Bignon
Résidence de Jeunes Travailleurs du Bignon
7 avenue du Parc - Tél : 02 51 78 63 30

Legé
Résidence des Jeunes Travailleurs des Visitandines
37 rue de la Chaussée
Tél : 02 51 78 63 30

Ligné
Résidence Habitat jeunes de Ligné
Rue des Lilas - Tél : 02 40 83 23 48

Machecoul
Résidence de Machecoul
Allée Cavalière de Richebourg
Tél : 02 51 78 63 30

Nantes
Résidence Bélem
9 rue de Bréa
Tél : 02 40 73 41 46
Résidence Embarcadère
7 rue de Gigant
Tél : 02 40 73 41 46
Résidence La Marseillaise
34 rue de la Marseillaise
Tél : 02 51 86 73 00
Résidences Port Beaulieu
9 boulevard Vincent Gâche
Tél : 02 51 86 73 00
Résidence Porte Neuve
1 rue Porte Neuve
Tél : 02 51 86 73 00
Résidence Barbusse
61 rue Jean Emile Laboureur
Tél 02 51 86 73 00
Résidence Les Hauts de St Aignan
1 rue de Pilleux
Tél : 02 51 86 73 00
Résidence Paul Tampreau - Plessis Cellier
32 bis rue J.B Georget
Tél : 02 51 86 73 00
Résidence Tour d'Auvergne
21 rue de la Tour d'Auvergne
Tél : 02 51 86 73 00
Résidence Chanteclerc
42 rue Chanteclerc
Tél : 02 51 86 73 00
Résidence Chénaie
3 place du Commandant Cousteau
Tél : 02 51 86 73 00
Fédération Compagnonnique des métiers du Bâtiment
29 rue de l'Indre
Tél : 02 51 79 13 20

Nozay
Résidence l'Odyssée
16 route de Nort sur Erdre
Tél : 02 28 05 01 15

Rezé
Résidence Grand Voile
2 rue Marion Cahour
Tél : 02 51 86 09 00
Résidence Jules Verne
2 rue Azucena Villa Flor
Tél : 02 52 20 06 69
Résidence Quai 37
37 rue Alsace Lorraine
Tél : 02 51 86 09 00

Saint-Herblain
Résidence Océane - Habitat Jeunes
1 rue Vasco de Gama
Tél : 02 51 80 58 59
Résidence HEOL
Bd Salvador Allende
Tél : 02 51 80 58 59

Saint-Julien-de-Concelles
Résidence Coeur de Bourg
7 rue de Basse Rivière
Tél : 02 51 86 73 00

Sainte-Luce sur Loire
Résidence Les Liards
7 allée des Liards
Tél : 02 51 86 73 00

Saint Mars La Jaille
Résidence Habitat Jeunes de St Mars La Jaille
13 avenue de C.H de Cossé Brissac
Tél : 02 40 83 23 48

Saint-Nazaire
Résidence Nobel
12 rue Nobel
Tél : 02 51 76 05 00
Résidence des Jeunes
4 rue Martin Luther King
Tél : 02 51 76 05 00

Saint Philbert de Grand Lieu
Résidence de Saint Philbert de Grand Lieu
141 rue de l'Ile Verte
Tél : 02 51 78 63 30

Varades
Résidence Habitat Jeunes de Varades
La Mabiterie
Tél : 02 40 83 23 48

Vallet
Résidence Chais de Luxembourg
13 route de Loire
Tél : 02 51 86 73 00

Maine et Loire

Angers
Résidence Harmattan
36 boulevard Allonneau
Tél : 02 41 43 95 55
Foyer justice
37 rue Eugène de la Croix
Tél : 02 41 24 37 37
Foyer Cordelle
3 rue Cordelle
Tél : 02 41 24 37 37
Foyer David d'Angers
22 rue David d'Angers
Tél : 02 41 24 37 37
Foyer Darwin
3 rue Darwin
Tél : 02 41 22 61 20
Habitat jeunes Marguerite d'Anjou
52 boulevard du Roi René
Tél : 02 41 20 24 00

Beaupréau
Résidence Habitat Jeunes Centre Mauges
6 rue de la Garenne
Tél : 02 41 71 36 36

Baugé en Anjou
4 rue de la Girouardière
Tél : 02 85 38 10 26

Chalonnes sur Loire
Résidence Habitat Jeunes Loire Layon
2 allée Simone Iff
Tél : 09 67 80 24 63

Chemillé
Résidence l'Aiguil'haj
83 rue Nationale
Tél : 02 41 71 36 36

Cholet
Résidence Les Pâquerettes
5 rue de la Casse
Tél : 02 41 71 36 36

Le Lion d'Angers
Résidence du Lion d'Angers
16 rue Alphonse Cochard
Tél : 06 71 95 33 02

Saumur
Habitat Jeunes du Saumurois - Résidence Val de Thouet
32 rue Fardeau
Tél : 02 41 51 05 53
Habitat Jeunes du Samurois - Foyer le Fenêt
3 rue Fourrier
Tél : 02 41 51 05 53

Segré
Résidence Nelson Mandela
15 rue du Lycée
Tél : 06 71 95 33 02

Mayenne

Château-Gontier
Résidence La Trinité
1 rue du 8 mai 1945
Tél : 02 43 07 27 05
Résidence Paul Armand Lepage
9 rue du 8 Mai 1945
Tél : 02 43 07 27 05
Résidence René Perreault
3 rue Flandres Dunkerque
Tél : 02 43 07 27 05

Ernée
FJT d'Ernée
24 rue de l'Hôpital - Tél : 02 43 05 26 34

Evron
Le Nymphéa Habitat Jeunes
Rue Alain Vadepied
Tél : 02 43 01 62 65

Laval
Résidence François Peslier
19 rue Emile Sinoir
Tél : 02 43 68 06 00
Résidence Nicole Peu
8 bis rue de Paradis
Tél : 02 43 59 72 80
Résidence Pierre de Coubertin
104 avenue Pierre de Coubertin
Tél : 02 43 53 17 98

Mayenne
Copainville
273 rue du Fauconnier
Tél : 02 43 30 25 00

Senonnes
Résidence André Baslé
3 square de l'Eperon
Tél : 02 43 07 27 58

Sarthe

Le Mans
Le Flore Habitat Jeunes
23 rue Maupertuis - Tél : 02 43 81 27 55

Le Mans (suite)
Le Relais Habitat et Services Jeunes
90 avenue Jean Jaurès - 02 43 61 24 24
Campus de la Californie
132 rue Henri Champion
Tél : 02 43 61 24 24

Vendée

La Roche sur Yon
Résidence Arago
128 rue de St André d'Ornay
Tél : 02 51 05 34 24

Résidence Rivoli
61 bd de Rivoli - Tél : 02 51 05 34 24
Résidence Clos Saint François
Cité Mirville – Bâtiment E2
Tél : 02 51 05 34 24

Saint Gilles Croix de Vie
Résidence Equinoxe
71 rue de la Drie
Tél : 02 51 05 34 24

Les Sables d'Olonne
Résidence Le SPI
128 rue des Plesses
Tél : 02 51 05 34 24

S'informer

Les Agences Départementales d'Information sur le Logement (Adil)

Nantes : Maison de l'Habitant - 12 rue du Président Herriot - Tél : 02 40 89 30 15 **www.adil44.fr**
Angers : Maison de l'Architecture, des Territoires et du Paysage - 312 av. René Gasnier Tél : 02 41 81 89 40 - **www.adil49.org** (contact pour la Sarthe également)
Laval : 21 rue de l'Ancien Evêché - Tél : 02 43 69 57 00 - **www.adil53.org**
La Roche sur Yon : 33 rue de l'Atlantique - Tél : 02 51 44 78 78 - **www.adil85.org**

Cllaj et Services logement jeunes

Nantes : Cllaj Nantes Pays de la Loire Passerelle - 9 rue de Bréa - passerelle@edit-nantes.fr – Tél. 02 40 69 61 72 - ouvert tous les jours de 9H00 à 18H00 (fermé de 12H30 à 13H30) **www.edit-nantes.fr/passerelle**
Des conseillers LoJIC et des services gratuits pour informer les jeunes de 16 à 30 ans sur toutes les questions logement.

- Passerelle Logement : aide à la recherche d'un logement tous les mardis soir à 18H00 sur inscription, soutien à la constitution de dossiers d'aides pour financer l'accès au logement (Visale, Locapass, FSL), 140 appartements accompagnés à louer sur Nantes Métropole sous conditions de ressources (FSL, IML …).
- Passerelle Énergie – permanence sans rdv tous les vendredis après-midi pour comprendre vos factures, et des kits énergie pour faire des économies !
- Passerelle Numérique – permanence sans rdv tous les mercredis après-midi pour vous aider à déposer vos dossiers en ligne (Résidences Habitat Jeunes/ bailleurs sociaux…)

SLJ Saint Nazaire : Association HJ Carène - 4 rue Martin Luther King
Tél : 02 51 76 05 03 - sail@rdj-saintnazaire.fr

SLJ ALJC Châteaubriant : 30 Rue de la Libération
Tél : 02 40 81 46 95 - aljc44.asso@gmail.com

Point AIOA Machecoul : Association HJ PGLML - 141 Rue de l'ile verte, 44310 Saint-Philbert-de-Grand-Lieu - Tél : 02 51 78 63 30
accueil@habitatjeunes-gml.com

Angers : Service Logement Jeunes d'Angers
Tél : 02 41 43 96 82 - **www.fjtda-angers.org/service-logement-jeune.php**
slj.ahjda@gmail.com - Permanences au J. Angers Connectée Jeunesse 12 pl. Louis Imbach à Angers le jeudi de 14h à 17h sans RDV et sur RDV le lundi, mardi, mercredi et vendredi. Accueil Information Orientation avec une conseillère, diagnostic et bilan de la demande, accompagnement de votre projet logement.

Laval : Association Départementale pour le Logement des Jeunes (ADLJ)
104 rue du Pont de Mayenne - Tél 02 43 69 57 57 - **www.adlj.org** - infos@adlj.org
Informe, aide les jeunes de -30 ans à la recherche d'un logement sur le département de la Mayenne, gère un parc de logements conventionnés réservés aux jeunes en insertion professionnelle et aux apprentis. Aide à la constitution des dossiers administratifs et financiers. Accueil sur rdv à Laval et permanences à Château-Gontier, Evron et Mayenne.

RÉSEAU PAYS DE LA LOIRE

Le réseau Info Jeunes en Pays de la Loire

L'ensemble du réseau Info Jeunes (CIJ et PIJ) de la région informe sur tous les aspects du logement : les différents types de logement, la législation, les aides financières… Guides pratiques, fiches thématiques, articles sur le site mais aussi offres de logements, journées ou ateliers d'information en ligne ou en présentiel… Toute une ressource d'outils qui permettent d'accompagner les jeunes dans leurs recherches de logement et de faciliter leurs démarches.

N'hésitez pas à franchir la porte ou à contacter en direct (téléphone, mail, réseaux sociaux) le PIJ ou le CIJ le plus proche de chez vous. Un(e) informateur(trice) Jeunesse vous présentera les différentes solutions pour vous aider à trouver un logement, obtenir les bons contacts et répondre à vos questions de façon anonyme, gratuite et sans rendez-vous.

CRIJ des Pays de la Loire

37 rue Saint-Léonard - 44000 NANTES

www.infos-jeunes.fr - crij@infos-jeunes.fr Tél 02 51 72 94 50

Les rubriques Incontournables sur INFOS-JEUNES.FR

- **Se loger :** articles pour bien s'informer et bien se loger, rechercher un logement à l'année ou de façon temporaire, trouver la bonne aide financière,…
- **Offres de logements :** sur Nantes métropole, La Roche sur Yon, Le Mans, Laval…

LOIRE ATLANTIQUE

CIJ REZE
19 Avenue de la Vendée
Tél. 02 40 13 44 25
info-jeunesse@mairie-reze.fr

CIJ SAINT HERBLAIN
jeunesse@saint-herblain.fr
2 Pôles Ressources Jeunesse :
- Carré des services
15 rue d'Arras 02 28 25 22 67
- Sillon de Bretagne
12 ter, avenue des Thébaudières
02 28 25 25 51

CIJ SAINT NAZAIRE
La Source - Espace 15-25 ans
46 rue d'Anjou
Tél. 02 44 73 45 99
lasource@mairie-saintnazaire.fr
La Source Saint-Nazaire

PIJ

BOUAYE
Rue de l'Ancienne Église
Tél. 02 40 32 65 03
pij@bouaye.fr

BOUGUENAIS
Chemin Jacques Prévert
Tél. 02 40 65 11 56 ou 06 86 89 70 74
pij@ville-bouguenais.fr

CARQUEFOU
La Jouandière
Allée de la Jouandière
Tél. 02 28 22 20 43
pij@mairie-carquefou.fr

GUERANDE
3 Impasse Anne de Bretagne
Tél. 06 72 09 97 58
spot15-25@lespep44-49.org

INDRE
Acleea - Le Tiers Lieu
2 rue du Stade
Tél. 02 40 85 46 15
letierslieu@acleea.fr

LA CHAPELLE SUR ERDRE
56 avenue Beauregard
Tél. 02 51 81 87 25
pij@lachapellesurerdre.fr

ORVAULT
Ferme du Bignon
25 rue Nobel
Tél. 06 98 64 05 88
pij@mairie-orvault.fr

PORNIC
PIJ - Antenne de Pornic communauté de communes d'agglomération Pornic agglo Pays de Retz
Maison des associations
4 rue de Lorraine
Tél. 06 40 81 22 80
pij@pornicagglo.fr

PORNICHET
31 avenue des écoles
Tél. 02 40 61 41 35
pointjeunes@mairie-pornichet.fr

SAINT JULIEN DE CONCELLES
PIJ Loire et Divatte, 2 route Félix Praud
Tél. 02 40 36 87 76
jeunesse@csc-loiredivatte.asso.fr

SAINT SEBASTIEN SUR LOIRE
5 Allée des Maraîchers
Tél. 02 28 00 43 19 ou 06 75 02 39 07
pij@saintsebastien.fr

SAINTE LUCE SUR LOIRE
Mail de l'Europe
Tél. 02 40 68 16 48 ou 06 07 26 12 63
pij@sainte-luce-loire.com

SAINTE PAZANNE
PIJ Communauté d'agglomération Pornic agglo Pays de Retz
60-64 Impasse de Vigneau
Tél. 02 40 02 68 63 ou 06 08 34 30 67
pij@pornicagglo.fr

SAVENAY
PIJ Communauté de communes Estuaire et Sillon, 2 bd de la Loire
Tél. 02 40 56 80 85 ou 02 40 56 81 97
emploi@estuaire-sillon.fr

MAINE ET LOIRE

CIJ ANGERS
J, Angers connectée jeunesse
12 Place Imbach
Tél. 02 41 05 48 00
direction.jeunesse@ville.angers.fr
www.angers.fr/jeunes
Jeunes Angers
Brochure « Mon premier logement »

PIJ

ANDARD
AICLA Espace Jeunesse, Rue du Parc
Tél. 02 41 68 15 72/07 81 23 20 02
pij@aicla.fr

AVRILLE
Allée Georges Brassens
Tél. 02 41 34 94 54 ou 06 30 02 44 88
pij@mjc-avrille.asso.fr

BEAUPREAU EN MAUGES
10 rue du Sous-Préfet Barré
Tél. 02 41 63 06 33 ou 06 23 79 54 93
pij@cs-evreetmauges.fr

CANDE
1 Avenue Firmin Tortiger
Tél. 02 41 94 19 40 ou 06 44 18 96 61
jeunessesc@sic-candeen.fr

CHEMILLE EN ANJOU
5 rue de la Gabardière - Chemillé
Tél. 02 41 30 50 55
jeunesse@centresocial-chemille.asso.fr

DOUE EN ANJOU
PIJ du Douessin
32 bis rue St Exupéry
Doué la Fontaine
Tél. 02 41 59 77 09 ou 06 29 55 60 30
pij@cscdouessin.fr

LES HAUTS D'ANJOU
PIJ Communauté de communes Vallées du Haut Anjou, 2 rue des Fontaines
Châteauneuf sur Sarthe
Tél. 02 41 24 45 45 ou 06 81 37 63 52
pointinfojeunesse@valleesduhautanjou.fr

LES PONTS DE CE
45 rue Abel Boutin-Desvignes
Tél. 02 41 79 75 72
pij@ville-lespontsdece.fr

MONTREUIL BELLAY
139 rue d'Anjou
Tél. 02 41 52 38 99
animationjeunesse@csc.rolandcharrier.fr

MONTREVAULT SUR EVRE
17 rue St Nicolas - Montrevault
Tél. 02 41 30 06 32
pij@montrevaultsurevre.fr

NOYANT-VILLAGES
3 route de Meigné - Noyant
Tél. 06 84 02 09 62
pij@noyant-villages.fr

OMBREE D'ANJOU
36 rue du Maréchal Foch - Pouancé
Tél. 02 41 92 48 01
msap@ombreedanjou.fr

OREE D'ANJOU
20 rue JFA Chenouard - Drain
Tél. 06 63 82 18 69 ou 06 58 35 68 68
jeunesse2@rivesdeloire.fr

ST BARTHELEMY D'ANJOU
Pl. des Droits de l'Homme et du Citoyen
Tél. 02 41 96 12 60
pij@ville-stbarth.fr

SAUMUR
Place de Verdun
Tél. 02 41 83 31 42
pij@ville-saumur.fr

SEICHES SUR LE LOIR
PIJ Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe, 14 bis, rue Henri Régnier
Tél. 06 32 93 61 41
pointinfojeunesse@ccals.fr

SEVREMOINE
22 rue Jules Verne
Tél. 02 41 49 06 49
pij.indigo@gmail.com

VERRIERES EN ANJOU
13 rue Simone Veil - St Sylvain d'Anjou
Tél. 02 41 25 10 74 ou 06 83 08 57 69
pij@asso-apla.fr

MAYENNE

CIJ LAVAL
Maison du 18ème place du 18 juin 1940
Tél. 02 43 49 86 55
cij@laval.fr
www.cij.laval.fr
CIJ Laval

Fichier de mise en relation avec des propriétaires : offres de meublés, logements en vide, chez l'habitant…

PIJ

EVRON
Habitat jeunes services Le Nymphéa
Rue Alain Vadepied
Tél. 02 43 01 62 65
pij@lenymphea.fr

GORRON
PIJ du Bocage Mayennais
Avenue Charles de Gaulle
Tél. 02 43 08 11 68 ou 06 72 37 08 35
mij53@orange.fr

MAYENNE
PIJ Mayenne Communauté
44 Place Gambetta
Tél. 06 78 29 73 99
pij@lespossibles.org

MESLAY DU MAINE
PIJ du Pays de Meslay Grez
1 voie de la Guiternière
Tél. 02 43 98 10 29
servicejeunesse@paysmeslaygrez.fr

SAINT BERTHEVIN
Rue Maximilien de Sully
Tél. 02 43 26 03 87
maison.des.jeunes@ville-saint-berthevin.fr

SARTHE

CIJ LE MANS
13 rue de l'étoile
Tél. 02 43 47 38 50
jeunesse.cij@lemans.fr
www.lemans.fr/facile/lamaison/lelogementpourlesjeunes
Jeunesse Le Mans

Un service gratuit de petits logements de particulier à particulier.
Guide Logement sur Le Mans métropole

PIJ

ALLONNES
Le Cube
Rue Jean Behra
Tél. 02 85 29 75 49
lecube@ville-allonnes.fr

CHAMPAGNE
Rue Jacque Guède
Tél. 02 43 82 82 21
accueil@ccas-champagne.fr

ECOMMOY
PIJ de l'Orée de Bercé Bélinois
1 rue Ste Anne
Tél. 06 88 70 54 65
pij@belinois.fr

LA CHARTRE SUR LE LOIR
36 rue Gervais Chevallier
Tél. 02 43 44 40 97 ou 07 82 71 30 15
jeunesse@centresocial-valduloir.fr

LA FLECHE
PIJ du Pays Fléchois
48 bd Gambetta
Tél. 02 43 45 68 55
pij@cc-paysflechois.fr

LE MANS
Le Flore Habitat Jeunes,
23 rue Maupertuis
Tél. 02 43 81 27 55
contact@leflore.info

PIJ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD SARTHE
Permanences au local jeunes du Lude, d'Yvré le Polin et de Mayet
Tél. 06 84 96 47 27
Ouverture prévue en septembre 2021

MONTVAL SUR LOIR
16 rue du 11 novembre
Tél. 02 43 79 24 87
chateauduloir@ml-sartheloir.fr

SABLE SUR SARTHE
25 bis rue Pasteur
Tél. 02 43 62 50 37
vac@sablesursarthe.fr

SAINT OUEN DE MIMBRE
PIJ Haute Sarthe Alpes Mancelles
4 bis rue de la Bassesse
Tél. 02 43 34 82 47 ou 06 26 39 77 51
ados@centresocialescale.fr

VENDÉE

CIJ LA ROCHE SUR YON
Centre Information Jeunesse - 14 bis
Médiathèque B. Rabier
Esplanade Jeannie Mazurelle
Tél. 02 51 36 95 95
14bis@larochesuryon.fr
www.larochesuryon.fr/jeunes
14bis

Semaines du logement des jeunes du 28 juin au 17 juillet 2021

PIJ

FONTENAY LE COMTE
7 place de l'Ancien Hôpital
Tél. 02 51 53 41 79
pij@ville-fontenaylecomte.fr

ILE D'YEU
Espace Jeunes - 8 rue du Pû
Tél. 02 51 59 44 76
pij@ile-yeu.fr

LE POIRE SUR VIE
Rue de la Gibretière - Tél. 07 63 67 55 13
pij@solidavie.com

LES HERBIERS
6 rue du Tourniquet - Tél. 02 51 91 90 04
pij@lesherbiers.fr

LUÇON
6 rue Saint Mathurin
Tél. 02 51 56 03 66
pijcampus@le-campus.org
Ouverture prévue en septembre 2021

Le guide Trouver un logement - édition 2021
est une publication du réseau Info Jeunes

Coordination : Hendrike Schmidt (CIDJ)

Comité de rédaction :
Fabienne Masse (CRIJ Pays de la Loire)

Jamila Baron, Claire Guillon (CRIJ Occitanie)

Secrétariat de rédaction : Laura Kacem-Chaouche (CIDJ)

Création et réalisation graphique : Pierre Robert, Carolina Ferreiro (CIDJ)

Chef de fabrication : Jean-François Ploska (CIDJ)

Crédits photo de couverture : Photo Concepts iStock

© CIDJ / Réseau Information Jeunesse 2021

Version Pays de la Loire

Directrice de la publication : Muriel DELANOUE

Rédactrice : Fabienne MASSE

Régie publicitaire : PYGMA

Impression et façonnage : Imprimerie Mérico

© CRIJ PAYS DE LA LOIRE

CRIJ – Centre Régional Information Jeunesse

37 rue Saint Léonard - 44000 Nantes - Tél : 02 51 72 94 50

Dépôt légal mai 2021 – ISBN 2-906576-71-9

Conformément à une jurisprudence constante, les erreurs ou omissions involontaires qui auraient pu subsister dans ce guide malgré les soins et les contrôles de l'équipe de rédaction ne sauraient engager la responsabilité de l'éditeur. La reproduction partielle ou totale des renseignements contenus dans cette édition est formellement interdite sans l'autorisation expresse de l'éditeur.

Loire Campus

La Nantaise d'Habitations propose plus de 330 logements étudiants à Nantes au sein de ses deux résidences universitaires Loire Campus

Contacts :

AGENCE Loire Campus

residence.etudiante44@lnh-sa.fr

02 51 84 84 84

La Nantaise d'Habitations

Groupe ActionLogement

ActionLogement

actionlogement.fr

e.PASS JEUNES

CULTURE SPORT

SANTÉ

À TÉLÉCHARGER GRATUITEMENT

Télécharger dans l'App Store

DISPONIBLE SUR Google Play

Région PAYS DE LA LOIRE